

## **Activités sociales et culturelles du CCE**

**Non aux baisses de prestations !**

**Non à la diminution du montant des chèques vacances gratuits !**

---

## **Le CCE a les moyens de maintenir en 2011 les prestations versées en 2010 !**

**Le budget 2011 est supérieur à celui de 2010 !**

On a laissé entendre que le budget 2011 était inférieur à celui de 2010, c'est inexact.

**Le budget de 2010 était de 4 970 000 euros, celui de 2011 est de 5 192 000 euros en progression de 4,5%.**

En revanche le réalisé de 2010 a été de 5 319 520,99 euros en dépassement du budget pour un montant de 349 520,99 €. Comment est-ce possible et pour quelle raison ? On verra qu'il existe des réserves financières qui ont été utilisées.

### **Une curieuse présentation des comptes**

Le CCE du 21 janvier avait à son ordre du jour 3 points sur les activités sociales et culturelles (choix de l'expert, budget prévisionnel, rapport d'expert). Tout ceci a été expédié en quelques minutes en fin de réunion, sans aucun débat et avec des documents remis en séance.

Nous avons reçu précédemment, le 17 janvier, deux rapports du cabinet FIDUCAC, une situation des comptes arrêtés au 30 juin 2010 et une situation des comptes arrêtés au 5 octobre 2010.

Ces rapport d'expert ne sont pas certifiés et ne permettent pas une analyse précise. On y trouve par exemple un poste « divers » d'environ 450 000 euros. Et comme l'expert n'était pas présent et qu'il n'y a eu aucun débat, il n'a pas été possible d'obtenir des explications.

**Cependant on constate dans la situation du 5 octobre un montant des réserves A.S.C. de 1 553 691 euros.**

## 1 500 000 euros de réserve !

Un comité d'entreprise n'a pas pour rôle d'accumuler des réserves mais de distribuer aux salariés les prestations. La subvention qui est versée chaque année au CCE est calculée sur la masse salariale, elle appartient aux salariés.

Evidemment nous n'avons que la situation au 5 octobre et nous ne pouvons pas savoir si cette réserve a été, en partie, consommée en fin d'année<sup>1</sup>. Mais ces réserves, même si on déduit les bons Noël adultes et enfants, sont certainement en grande partie encore dans les caisses du CCE.

Le CCE a donc largement la possibilité de maintenir les prestations, toutes les prestations, y compris les chèques vacances gratuits au niveau de 2010.

## Faudra-t-il attendre les prochaines élections professionnelles ?

Nous nous sommes aperçu, à la lecture de la situation au 30 juin 2010, que les réserves avaient été utilisées, en partie, pour un paiement exceptionnel de chèques vacances gratuits juste avant les élections !

Faut-il en conclure que les réserves sont stockées à des fins électoralistes, sachant que les élections ont lieu tous les trois ans ?

Encore une fois le budget du CCE et toutes ses réserves sont la propriété des salariés.

**Notre syndicat FO et ses élus réclament un examen sérieux des comptes du CCE, en présence de l'expert, avec un vrai débat sur le budget, les prestations et le règlement.**

Rien ne justifie une baisse des prestations, rien ne justifie un durcissement du règlement. Bien au contraire, certaines dispositions du règlement sont particulièrement injustes et devraient être revues dans un sens plus favorable aux salariés.

<sup>1</sup> Rappelons nous que le CCE avait été fermé plus d'un mois, à partir du 8 octobre 2010, paraît-il à cause de notre syndicat FO. En 2011, il a encore été fermé un mois, cette fois, paraît-il à cause de l'informatique !

La fermeture du CCE en octobre 2010 était totalement illégale et le CCE devait continuer à verser les prestations. D'ailleurs il a bien sûr continué à verser les salaires du personnel du CCE en 2010 comme en 2011 pendant les interruptions. C'est normal mais ce qui anormal c'est l'arrêt de toutes les activités courantes pendant deux mois.



---

## Demande d'adhésion à **Force Ouvrière**

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Etablissement : .....

(A transmettre à notre fédération ou à remettre à un délégué **Force Ouvrière** de Generali)